

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SAINT HILAIRE DE VOUST

N°2022/06/D59

Séance du 27 JUILLET 2022

Nombre de conseillers

En exercice 15
Présents 14
Votants 14

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juillet, les membres du conseil municipal de **SAINT HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. CHATELLIER Christian, Maire. Monsieur NOURY Christophe étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de **SAINT HILAIRE DE VOUST** a été régulièrement convoqué le 20 Juillet 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

PRESENTS : Mesdames BODIN, BOULLAUD, CHARRON, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, NOURY, ROBINEAU

ABSENTS EXCUSES : M. BARBARIT

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

OBJET : SUBVENTION MFR MOUILLERON SAINT GERMAIN ANNEE 2022

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de la MFR de Mouilleron Saint Germain. Monsieur le Maire rappelle que la MFR dispose de formations par alternance dans les métiers de la maintenance automobile et équipements agricoles, l'agroéquipement, la maintenance des véhicules de transports routiers et de tourisme. Un jeune de Saint Hilaire étudie dans cette structure. Il propose donc de verser une subvention d'un montant de 50 euros (cinquante euros).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 50 euros pour l'année 2022 à la MFR de Mouilleron Saint Germain
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater cette somme au compte 6574

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Christian CHATELLIER



Le secrétaire de séance,
Christophe NOURY

